

**Zeitschrift:** Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

**Herausgeber:** Verband Schweizerischer Privatschulen

**Band:** 14 (1941-1942)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Le home d'enfants = Das Kinderheim = L'asilo infantile privato

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ecole d'Etudes sociales, Genève

Les cours de l'Ecole d'Etudes sociales reprendront le 28 octobre prochain; la préparation professionnelle des élèves est étudiée de façon à répondre aux exigences des temps actuels.

Pour parfaire leur culture générale les élèves prennent les cours suivants: la famille au point de vue social, la famille au point de vue juridique, gestion financière du ménage, éducation maternelle, activité manuelle, hygiène de la femme, médecine de l'enfance, soins aux malades, instruction civique, l'économie politique et l'économie nationale les initient à la vie de leur pays.

Pour se spécialiser et faire choix d'une profession, les élèves s'inscrivent dans l'une des sections suivantes:

1° **Assistantes sociales:** dans des institutions de protection de l'enfance, aides du tuteur général, assistants de police, enquêteuses et fonctionnaires de l'assistance publique et privée.

2° **Directrices d'établissements hospitaliers:** dans des homes d'enfants, orphelins,

clinique, préventoria, colonies de vacances, homes pour jeunes filles, foyer d'étudiantes, foyers du soldat.

3° **Secrétaires:** d'institutions sociales, secrétaires privées.

4° **Bibliothécaires-secrétaires:** aides-bibliothécaires dans des bibliothèques scientifiques, bibliothécaires-chefs dans des bibliothèques populaires.

Le diplôme de l'Ecole sociale s'obtient après 4 semestres d'études théoriques, un stage pratique d'une année et un travail de diplôme.

En outre, il a été prévu une formation plus rapide dans les branches du Secrétariat (un an d'études, 4 mois de stages, obtention d'un certificat), pour des personnes désirant se perfectionner uniquement dans ce domaine; ce programme comprend des cours de dactylographie, sténographie française et allemande, sténotypie Grandjean, comptabilité commerciale, exercices pratiques d'élocution et de rédaction, économie politique etc.

Le programme de l'Ecole est à disposition au Secrétariat 3 route de Malagnou, Genève.



## LE HOME D'ENFANTS *Das Kinderheim* L'ASILO INFANTILE PRIVATO Mitteilungen des Verbandes schweizerischer Kinderheime

Verantwortliche Redaktion: Frl. Helene Kopp, Ebnat-Kappel, Tel. 7 21 23. Nachdruck nur mit Zustimmung der Red. gestattet  
Sekretariat: Dr H. R. Schiller, St. Peterstrasse 10, Zürich 1, Tel. 7 21 16, Postcheck VIII 25510

Mutter und Kind haben daselbe Blut,  
aber nicht denselben Pulsschlag. H. K.

## Le divorce et l'enfant

On dit souvent, en parlant du divorce, que c'est un mal interne, un mal nécessaire.

Notre code civil suisse autorise les tribunaux à divorcer les époux s'il y a divorce par consentement mutuel. Depuis que Bonaparte l'a introduit en 1804, on en fait largement usage. Les consciences se mettent à l'aise, puisque la loi règle maintenant des situations conjugales devenues intolérables. Mais a-t-on pensé à l'enfant, à tout ce que représente pour lui un foyer disloqué, le père d'un côté, la mère de l'autre. Sans doute, cherche-t-on à assurer son bien-être matériel. Des sanctions civiles sont prévues pour celui du conjoint qui se rendrait coupable de négligence, d'abandon de famille, qui ne verserait pas la pension alimentaire à laquelle il est astreint; mais a-t-on pensé au tort moral qu'on lui fait? Il faut y penser, il faut, de plus en plus y penser, dans un pays où l'on se plaint de dénatalité et où l'on voit la courbe des divorces s'élever tandis que celle des naissances subit une courbe descendante. En 1898: 839.757 enfants légitimes viennent au monde, en 1936: 62.480! Des statistiques plus récentes nous fourniraient des renseignements aussi éloquentes!

De leur côté les enfants illégitimes sont en diminution et là il faut s'en réjouir, car cela tient au fait que la

recherche en paternité permet quelquefois de régulariser certaines situations. Néanmoins il ressort de ces calculs, la constatation effarante et douloureuse, que sur une période de 38 années, la Suisse a perdu 777.277 enfants, soit plus de 2000 par an, et qu'un jour nous pourrions mériter le reproche que Pétain adressait à la France vaincue: „Pas assez d'enfants!“

Mais pour en avoir, il faut que les liens conjugaux soient plus solides, que l'enfant s'épanouisse dans un climat qui fasse de lui un être équilibré qui ne soit pas plus tard à la charge de la société.

Or la répercussion de la rupture de l'union conjugale se fait sentir dans la vie quotidienne de l'enfant et son comportement s'en ressent. L'atmosphère chargée d'électricité avant la demande de divorce, l'incite à désertir le foyer, à descendre dans la rue où, à la faveur d'une complicité, il se livre au vagabondage au cours duquel il commet de petits larcins.

Puis vient la procédure souvent longue du divorce. La famille est encore matériellement organisée, mais la tension entre époux s'accroît. Les voisins en parlent, la chose est devenue publique. L'enfant comprend que son bonheur est en jeu, puisqu'on ne lui demandera pas de choisir celui ou celle qui continuera à l'élever.

L'isolement s'installe dans sa vie affective.

Un article de notre code civil dit: „En cas de divorce ou de séparation de corps, le juge prend les mesures nécessaires concernant l'exercice de la puissance paternelle et les relations personnelles entre parents et enfants, après avoir entendu les père et mère, et au besoin l'autorité tutélaire „Pourquoi ne dit-on pas, après avoir entendu l'enfant? Sans doute son témoignage

est-il sujet à caution, mais la loi, pourrait prévoir son interrogatoire.

Parfois la victime, souvent l'enjeu du désaccord, il aurait beaucoup à dire. Peut-être raconterait-il son qu'en l'absence du mari mobilisé sa maman menait une vie dissipée sous les yeux candides d'un petit être qui devrait ignorer l'inconduite de sa mère, ne voir en elle qu'un exemple. Il ne devrait pas soupçonner le mal sans ce qu'il implique de plus coupable, une atteinte à ce qu'il y a de plus sacré dans notre vie sociale: l'institution de la famille.

Un autre parlera des scènes auxquelles il assistait et après les avoir entendus, ces petits, on saura à qui les attribuer. Le droit de visite ne sera accordé que dans une mesure qui peut être utile à l'enfant, car il faut toujours voir son intérêt. On veillera aussi à ce que les frères et soeurs ne soient pas dispersés.

Mais l'épreuve n'est pas terminée le jour où la loi a réglé le droit des parents à l'égard de leurs enfants. Elle deviendra peut-être aussi aigue cette épreuve, lorsque celui des conjoints qui est resté au foyer amènera chez lui une marâtre, un parâtre, que de petits étrangers viendront partager la vie familiale.

Il n'est pas surprenant que la délinquance juvénile ne puisse diminuer à une époque où le divorce tend à augmenter. La statistique révèle des chiffres qui font méditer! C'est, en effet, l'enfant du foyer désuni qui passe le plus souvent devant notre tribunal.

Pourquoi ce garçon a-t-il volé? Pourquoi cette jeune fille est-elle accusée d'inconduite? Pourquoi ces petits ont-ils commis des dégâts à la propriété? L'instruction est écrasante souvent pour la responsabilité des parents. Si ceux qui sont devenus des délinquants avaient été mieux surveillés, — mais comment peut-on surveiller quand on se querelle? — s'ils avaient été surtout aimés — mais comment peut-on aimer quand on vit en désaccord avec son mari, avec sa femme? nous n'eussions jamais vu leur visage angoissé au tribunal.

Le récit d'un adulte qui n'a pas eu dans son enfance, sa ration affective parce que parents se chicanaien sous ses yeux, suffit à expliquer les désordres de sa conduite à l'âge d'homme.

Les jeunes qui se marient, devraient écouter la pensée du poète Jean Lahor dans la Bénédiction du Mariage Persan et peut-être verraient-ils à l'heure où leurs deux mains se noueraient le visage anxieux de ceux auxquels ils donneront le jour et à qui ils devront transmettre tout un héritage de forces spirituelles et morales. Ils diront ces vers devenus parole d'Évangile:

„La vie est un tragique et sublime combat,  
Affrontes-la d'un coeur vaillant que rien n'abat  
Soyez purs de pensée et purs en vos paroles,  
Pour que vos actions ne soient vaines ni folles,  
 Craignez déjà les yeux futurs de vos enfants.“

Bl. Richard, juge assesseur-pédagogue  
à la Chambre pénale de l'Enfance.

## Ratschläge für den Speisezettel

Braune Kartoffelsuppe. Stielmangold au gratin, Rohe Rösti, Salat.

\*

Gemüsesuppe. Reisaufguss, Zwetschgenkompott.

\*

Lauchsuppe. Kartoffelküchli, Salate.

\*

Gerstensuppe mit Gemüse. Kartoffelaufguss, Roher Randensalat. Oder Kartoffelaufguss süß, Rohes Apfelmus.

\*

Grüne Kartoffelsuppe. Apfelbettelmann, Vanillecrème.

\*

Brottsuppe. Gemüseis überschmelzt, Tomatensauce, evtl. Salat.

\*

Suppe aus 5-Kornmehl. Eintopfgericht aus Rübli, Kohl, Kartoffeln.

\*

Strecken wir den Zuckervorrat, indem wir Süßmost und Traubensaft in gewöhnliche Weinflaschen kochend einfüllen und verkorken.

Süße Birnen, die nicht haltbar sind, oder sich nicht zum Einmachen oder dörren eignen, kochen, den Saft mit wenig oder ohne Zucker zu „Honig“ eindicken.

Apfelmus ist ausgiebiger und gesund, wenn die Äpfel roh geraffelt mit etwas Zitronensaft, Rahm und Zucker vermischt (evtl. etwas Süßmost) serviert werden.

Ueberflüssige Gemüse, die sich nicht zum Einkellern eignen, fein schneiden und dörren; z. B. kleine Rübli, Kohl, Sellerie, Lauchblätter.

\*

Krautstiele können roh in Flaschen gefüllt, kaltes Wasser beigefügt, verkorkt aufbewahrt werden.

F. H.

## Bücherrezension

Das Heidi, Bless und der René

Die fahren mit der S.B.B.

„Ein Eisenbahn-Bilderbuch“ für Schweizerkinder von Ewald Classen ist ein originelles, neuartiges Bilderbuch mit „gerissenen“ Bildern, köstlichem Text in Versen, das bei den Kindern sicher Anklang finden wird. Die Bilder sind klar und übersichtlich angeordnet, die Formen sind einfach und typisch gezeichnet und wirken durch die kräftigen Farben lebendig und ansprechend. Wir können das Buch, das im Bilderbuchverlag von E. & W. Classen, Zürich, zum Preise von Fr. 5.— erschienen ist für kleinere Schulkinder sehr empfehlen.

Im selben Verlage ist zum Preise von Fr. 3.80 und Fr. 2.80 „Das Märchen vom Rotkäppchen“ in Versen von E. Classen erschienen. Auch diese gelungenen Verse eignen sich vorwiegend für Schulkinder und ergänzen die schwarz-weißen und farigen Bilder und regen zum Auswendiglernen an. Auch A.B.C.-Schützen werden den einfachen Druck, den Text und die guten Reime bald zu ihrer Freude lesen können.

## Geschichte und Gegenwart

Große und tragische Ereignisse reifen den Geist und geben ihm einen andern Maßstab der Dinge, eine unabhängigere Taxation des Irdischen.

Jakob Burckhardt.

## Material für kleine Handarbeiten



### Beschäftigungsspiele

Papiere, Karbons, Plastilin, Perlen

Verlangen Sie unsern Katalog X K

WILH. SCHWEIZER & CO. WINTERTHUR